

**Communiqué de l'intersyndicale du Second degré**  
**SE-UNSA, SGEN-CFDT, SNALC-CSEN, SNCL-FAEN, SNEP-FSU,**  
**SNES-FSU, SNETAA EIL, SNFOLC, SNUEP-FSU,**  
**SUD-EDUCATION, UNSEN-CGT**

**Décret sur les obligations statutaires des enseignants du second degré :**

**L'intersyndicale interpelle de nouveau G. de Robien**

Par courrier en date du 20 octobre, l'intersyndicale du second degré qui représente 98,8 % des personnels (élections professionnelles de décembre 2005) a demandé de toute urgence audience au ministre de l'Éducation nationale au sujet du projet de décret modifiant les obligations de service des enseignants. Après avoir différé sa réponse pendant près d'un mois, le ministre vient de s'engager à recevoir l'intersyndicale. Réunie de nouveau le 14 novembre, l'intersyndicale invite le ministre à respecter cet engagement dès la semaine prochaine.

Pour l'intersyndicale, le projet de décret est inacceptable. Le seul objectif de ce texte est en effet de supprimer des postes dans le cadre d'une logique qui a déjà conduit à une dégradation sans précédent des enseignements de second degré.

Elle demande le retrait de ce projet.

Elle demande en même temps que s'ouvrent de véritables discussions pour que des réponses soient apportées à la nécessaire prise en compte des réalités du métier et que soient améliorées les conditions de son exercice.

Les organisations syndicales appellent les enseignants à appuyer ces exigences en s'adressant directement au ministre (lettres, pétitions, e-mails, etc.).

L'intersyndicale se réunira aussitôt après l'audience pour faire le point de la situation après les réponses qui lui auront été apportées par le ministre.

Paris, le 15 novembre 2006 - 16h